

Onzième réunion commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs

- 1 Point sur les travaux réalisés
- 2 Travaux d'aménagement de la zone de croisement
- 3 Travaux de déplacement des réseaux
- 4 Servitude de passage/convention tripartite/canalisation
- 5 Echanges

PARTICIPANTS

Mr Philippe GIBOZ (Directeur Golf Artiguelouve – Sté BLUE GREEN)

Mr Luc FINATEU (Président Association sportive du Golf d'Artiguelouve)

Mr Charles AUDEBERT (Membre Association sportive du Golf d'Artiguelouve)

Mr Alvaro ROMEIRO (Responsable d'exploitation)

Mme Carole BENHAMOU-LECA (Responsable Pôle Géologie et Réglementation carrières)

Mr Pierre HARISTOY (Responsable d'exploitation)

1/ POINT SUR LES TRAVAUX REALISES :

Monsieur Romeiro fait état des travaux qui ont été réalisés depuis la dernière commission :

- Etablissement d'un plan de bornage par le cabinet Sarrat (mai 2017)
- Délimitation de la zone d'implantation du portail à double vantaux et de la zone de passage de la bande transporteuse (mai 2017)
- Aménagement du passage provisoire qui sera utilisé par les golfeurs lors de la réalisation des travaux d'aménagement du passage intermédiaire (juin 2017)

Onzième réunion

commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs

2/ TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE LA ZONE DE CROISEMENT :

En présentant le calendrier prévisionnel annexé ci-joint, Monsieur Romeiro reprend les étapes en cours et à venir des travaux qui vont être réalisés :

- Travaux de terrassement pour la mise en place de la zone de passage des bandes transporteuses (septembre 2017)
- Déplacement des réseaux et mise en place du système de portail à double vantaux (octobre 2017)
- Finalisation du passage des golfeurs : nivellement, clôture, sécurisation (novembre 2017)
- Début des extractions (en période diurne) et transport du tout-venant par camions (en période nocturne) en fin d'année 2017 (Décembre 2017).

3/ TRAVAUX DE DEPLACEMENT DES RESEAUX :

Ces travaux ont été prévus en Octobre 2017 et comprennent les détournements des réseaux existants du Golf pour l'eau ainsi que pour l'électricité dans la zone intermédiaire. De nombreux échanges ont eu lieu entre P. Haristoy et Mr Giboz concernant les spécificités techniques exigées par le golf (point entre Mr Giboz / techniciens Golf / le Cirep). Ainsi, pour exemple, une pression de 16 bars doit être prévue pour les canalisations d'eau. P. Haristoy présente les propositions financières des fournisseurs pour le matériel et transmet les copies à Mr GIBOZ. Aussi, Mr Romeiro demande à Mr Giboz de vérifier si ces commandes sont bien conformes aux caractéristiques techniques du golf et de le confirmer ensuite à P. Haristoy.

Ces travaux seront « transparents » pour les activités du Golf, mise à part la zone même de croisement. Il est donc convenu de se coordonner.

Ce mois de Septembre 2017, les travaux se poursuivent dès la semaine du 12 Septembre par la finalisation du futur chemin des golfeurs. Les opérations de terrassement (environ 1 semaine) seront suivies par le génie civil (béton) sur environ 2 semaines.

P. Haristoy précise que la voie de détournement provisoire est en cours d'achèvement afin que les golfeurs ne circulent pas sur la zone de croisement et restent donc en sécurité sur une zone séparée.

Onzième réunion

commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs

4/ SERVITUDE DE PASSAGE / CONVENTION TRIPARTITE / CANALISATION :

Le dossier relatif à l'acquisition par la Sté D.P.L. de la parcelle qui servira pour le futur passage des golfeurs est en cours de finalisation (délai pour l'acte notarié). Par la suite, la Sté D.P.L. écrira à la Sté Blue Green en s'engageant à procéder à une servitude au bénéfice du Golf d'Artiguelouve dès que la Sté D.P.L. sera propriétaire. Parallèlement, la Sté Blue Green pourra dénoncer les autres servitudes qui n'auront plus lieu d'être.

Croisement : une convention tripartite (commune d'Artiguelouve, la Sté Blue Green et la Sté Dragages du Pont de Lescar) est nécessaire afin d'autoriser la Sté D.P.L. à occuper une zone de forme triangulaire et d'une superficie de 500 m² sur la portion du golf nommée « Saligue ». Cette convention sera effective pendant la durée des autorisations administratives d'exploitation de D. P.L.

Canalisation eaux pluviales : Mr Giboz rencontre le 12/09/2017 le promoteur immobilier afin de localiser précisément la canalisation d'eaux pluviales et le raccordement aux futures villas. Mr Giboz a échangé avec le Directeur des Services Techniques de Blue Green qui a pris ce dossier en charge.

P. Haristoy précise que cette canalisation est d'un diamètre 800 en béton armé. D'après lui il n'y a pratiquement pas de débit car seulement un filet d'eau et quelques graviers ont été observés. Ce point devra être vérifié lors des prochains épisodes pluvieux importants.

A. Romeiro mentionne que des études sont en cours afin de conserver la canalisation sur place en l'état et en réservant deux bandes de 5 m de part et d'autre non exploitées. Les calculs de perte de gisement permettront de prendre une décision. Mr Giboz rappelle que les anciens techniciens de Blue Green n'ont jamais retrouvé la sortie de la canalisation. 2 ha ont été décapés à proximité, il faudra donc environ 1 an d'exploitation avant d'arriver au niveau de la canalisation d'eaux pluviales.

Mr Giboz annonce que les premiers logements vont être livrés fin d'année 2017.

5/ ECHANGES DIVERS :

- La prochaine réunion (n°12) de la commission tripartite est programmée le Mardi 17/10/2017 à 10h.
- Mr Finateu renseignera la Sté D.P.L. sur la date de la prochaine AG de l'Association (Décembre 2017) afin de voir si une information doit être faite lors de cette dernière

Onzième réunion

commission tripartite

DPL/Blue Green/Association golfeurs

au vu de l'avancée des travaux d'extraction qui devraient débuter en Décembre 2017 également.

- Mr Giboz souligne que régulièrement des randonneurs circulant sur la voie verte, reprennent le « chemin Lapassade » et se retrouvent dans le Golf « perdu ». P. Haristoy précise qu'il avait fait la même observation avec les cyclistes : il a donc été nécessaire de mettre en place un merlon de terre ainsi que de la végétation afin de barrer le passage. Toutefois, il constate régulièrement que les clôtures sont vandalisées pour ce passage.... Tous les accès sont bien bloqués, mais les randonneurs passent outre les panneaux « danger » et les clôtures. P. Haristoy souligne que pour arrêter ces flux, il faudrait enlever ce cheminement des livrets de plans de randonnées et de VTT. Mr Giboz va se rapprocher de la commune d'Artiguelouve et de la C.D.A.P.P. à ce sujet.